

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

### SEANCE DU 9 JANVIER 2023

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt deux et le 9 janvier à 19 heures 30  
03/01/2023

DATE D’AFFICHAGE  
03/01/2023

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Joseph Bracco, Brigitte Simon, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Fabrice Mermin, Patrick Bastien, Cyril Durand

Absents et excusés : Clarence Appell (pouvoir à Peggy Viola), Sandra Fiorèse (pouvoir à Brigitte Simon), Nathalie Jacquier (pouvoir à Frédéric Thomas), Benjamin Bou Aziz, Carlos Coelho, Jean-Christophe Eichenlaub.

### **DELIBERATION N°1 : Avis sur le projet de modification n°1 du PLUi Grand Lac (ex CALB)**

Le PLUi Grand Lac (ex CALB) fait l'objet d'une procédure de modification n°1 engagée par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac par délibérations en date du 14 janvier 2020 et du 21 juin 2022.

Le projet de modification n°1 concerne les 17 communes de l'ex-CALB. Il doit permettre des évolutions des différentes pièces du PLUi parmi lesquelles :

- **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

Modifications d'OAP, création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation, suppression d'OAP, création d'OAP thématiques...

- **Règlement écrit**

Ajustements des règles, évolution des règles s'agissant notamment des destinations et sous-destinations, harmonisation de règles, suppression de règles, ajout de règles, traduction des enjeux de la transition énergétique, ajout de précisions relatives à la Loi Littoral, prise en compte du SCOT modifié approuvé, correction d'erreurs matérielles...

- **Règlement graphique**

Évolutions en lien avec les modifications des OAP, évolutions de changements de destination des constructions existantes, évolution du repérage d'éléments patrimoniaux, évolution des emplacements réservés, identification d'éléments ponctuels, évolution des reculs ou alignements portés au règlement graphique au titre de l'article L. 151.18 du Code de l'urbanisme, évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages, avec des nouveaux projets ou des projets ayant évolués, avec des projets réalisés, évolutions de mise en forme, évolutions liées à des Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG), évolutions concernant des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), dont deux Unités Touristiques Nouvelles, évolutions en lien avec la mise à jour de Servitudes d'Utilité Publique, évolutions destinées à encadrer la densification, création d'Espaces Boisés Classés, évolutions pour clarifier la prise en compte de la Loi Littoral...

- **Annexes**

Corrections et mise à jour des annexes...

Le dossier du projet de modification a été notifié le 27 septembre 2022 aux Personnes Publiques Associées et aux maires des communes concernées, dont fait partie la commune du Montcel, afin que chacune donne son avis.

La commune est notamment concernée par la création d'une OAP au Revard qui prévoit que la parcelle classée actuellement NI1 "secteur naturel de loisir dédié à la pratique du ski" devienne un STECAL (secteur de taille et de capacités d'accueil limitées) pour permettre l'installation du projet NEST, projet touristique comprenant l'installation de 10 hébergements touristiques de type habitat insolite.

Ce projet se situe sur une parcelle appartenant à Grand Lac sur le territoire de la commune du Montcel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUi Grand Lac ex CALB sous réserve que la Communauté d'Agglomération de Grand Lac prenne en considération la remarque suivante :
  - ne pas inscrire la création d'une OAP avec un STECAL au Revard dans la modification n°1 du PLUI tant que l'ensemble des collectivités (communes, EPCI, syndicat mixte), situées sur le territoire du plateau de Savoie Grand Revard, n'auront pas établis ensemble un plan d'action global tenant compte des aspects économiques, touristiques et environnementaux pour l'avenir du plateau.

Pour : 9 (Frédéric Thomas (pouvoir de Nathalie Jacquier), Peggy Viola (pouvoir de Clarence Appell), Brigitte Simon (pouvoir de Sandra Fiorèse), Cyril Durand, Joseph Bracco, Patrick Bastien

Contre : 0

Abstentions : 2 (Antoine Huynh, Fabrice Mermin)

Fait à le MONTCEL, le 10/01/2023

Le Maire,  
Antoine HUYNH

